

Bac techno 2026 : corrigé de philosophie, sujet ME2

Proposition de corrigé - non officielle. Baccalauréat technologique, toutes séries, philosophie, session 2026, code 26-PHTEME2. Les trois sujets sont traités ; pour le texte, les questions de l'option 1 sont expliquées.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Sujet 1 - La nature est-elle notre bien ?

Le mot bien peut désigner une propriété, une ressource utile ou une valeur à préserver. Ces sens ne coïncident pas. Nous dépendons de la nature, mais cette dépendance ne prouve pas qu'elle nous appartiendrait sans limites.

1. La nature fournit des conditions de vie. Eau, nourriture et matériaux rendent des activités possibles. La préserver peut donc répondre à notre intérêt et à celui d'autres personnes. Sa valeur n'est pas seulement celle d'un paysage agréable.

2. L'utilité ne fonde pas une propriété absolue. Un milieu est partagé avec d'autres vivants et avec ceux qui viendront après nous. L'épuiser pour un bénéfice immédiat peut supprimer des possibilités communes. La puissance de transformation ne donne pas automatiquement un droit de disposer de tout.

3. Il faut penser un bien dont nous avons la responsabilité. Des usages peuvent être légitimes s'ils tiennent compte des effets et des dépendances. La nature est notre bien comme condition précieuse de l'existence ; elle ne devient pas pour autant un objet entièrement soumis à nos préférences.

Sujet 2 - Peut-on craindre la vérité ?

Une vérité peut révéler un danger ou remettre en cause une image de soi. Il est donc possible de la craindre. Il faut ensuite demander si cette peur justifie le refus de la connaître.

1. La vérité peut être douloureuse. Une erreur reconnue ou une confiance déçue oblige à changer. L'appréhension vient parfois de ce que l'on devra faire après l'avoir admise, et pas du fait vrai considéré seul.

2. L'ignorance ne supprime pas les effets du réel. Ne pas savoir un problème peut empêcher de le traiter. Une tranquillité fondée sur le refus de toute information reste fragile. Connaître peut rendre possible une protection ou une réparation.

3. Il faut accompagner la reconnaissance plutôt que choisir le mensonge. Le moment, la précision et le respect de la personne comptent dans la transmission. La crainte est compréhensible ; elle ne constitue pas une raison de nier systématiquement. La vérité peut être difficile et utile à une vie plus autonome.

Sujet 3 - Locke : réponses de l'option 1

A1. Les limites du pouvoir du magistrat

Il ne doit ni imposer les rites d'une Église ni empêcher un culte simplement parce qu'il le désapprouve. Le but religieux est de servir Dieu librement selon la manière choisie. Le texte distingue cette liberté et les actes qui causent un dommage civil.

A2. L'exemple de Mélibée

Mélibée peut, dans l'exemple ancien, tuer son propre veau et en utiliser une part sans nuire aux autres. Si cet usage est permis pour un repas, son emploi dans un sacrifice ne doit pas devenir interdit par la seule différence d'intention religieuse. Le raisonnement compare un acte civil et le même acte accompli dans un culte.

A3. Le devoir du magistrat

Il doit protéger le public, la vie et les biens d'autrui contre les dommages. Une assemblée religieuse ne peut rendre licite un acte nuisible qui serait interdit ailleurs. Son autorité porte donc sur les effets civils, pas sur la valeur spirituelle d'une offrande.

A4. Interdire de tuer, pas de sacrifier

Si la conservation du nombre de bœufs exige temporairement une restriction, elle doit viser tous les usages. La loi s'applique alors à l'acte matériel pour une raison commune, sans sélectionner une religion. Elle ne condamne pas le sacrifice comme culte ; elle interdit de tuer un veau dans la situation envisagée.

B1. La question du texte

Comment protéger la liberté religieuse tout en empêchant les dommages au public et à autrui ?

B2. La progression

Une règle de liberté est posée. Une objection concernant des actes nuisibles permet d'en préciser la limite. L'exemple du veau montre ensuite une tolérance liée à l'absence de dommage, puis une restriction civile générale justifiée par une circonstance particulière.

B3. La thèse

L'autorité politique protège les intérêts civils sans imposer une conception du culte. La même règle s'applique aux actes comparables, qu'ils soient religieux ou non. Les exemples exposent la pensée de Locke ; ils ne décrivent pas une réglementation française actuelle des pratiques animales.

C1. Loi et liberté de culte

Dans le raisonnement de Locke, la loi protège en refusant l'arbitraire et en garantissant une règle commune. Un pouvoir qui déciderait de la vérité d'une religion détruirait cette liberté. Une restriction doit être justifiée par ses raisons civiles et examinée dans ses effets.

C2. Conviction et intérêt général

Une conviction ne suffit pas à autoriser un dommage à autrui. Inversement, invoquer l'intérêt général ne doit pas servir de prétexte à viser un culte particulier. Il faut établir un besoin commun, appliquer une règle cohérente et distinguer désapprobation religieuse et protection réelle des personnes. Le commentaire peut ainsi défendre à la fois une liberté et les limites nécessaires à sa coexistence avec celle des autres.